



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau de la gestion, des dotations et des compétences</p> <p>1, ter avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Dossier suivi par : Annick MARTY Tél. : 01.49.55.51.71 Fax. : 01.49.55.48.19</p> <p>➤ Suivi par : D.R.A.F. / D.AF. - S.R.F.D. / S.F.D. des agents concernés</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDEDC/N2008-2155</p> <p>Date: 22 décembre 2008</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Dates limites de réponse : - 25 janvier 2009 (retour à la DRAF/DAF)
- 8 février 2009 (retour à l'administration centrale)**

Objet :

Appel de candidatures pour les postes vacants ou susceptibles de se libérer au cours de la rentrée scolaire 2009 de :

- directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (01),
- directeur adjoint chargé de la formation initiale scolaire (02),
- directeur adjoint chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (03)
- directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04)

MOTS-CLES : Mouvement des personnels titulaires, directeurs et directeurs adjoints, EPLEFPA, rentrée scolaire 2009

Destinataires	
<p><i>Pour exécution :</i></p> <p>Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt – Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - les Chefs des Services de la Formation et du Développement Madame, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices des Etablissements Publics d'Enseignement et de Formation professionnelle Agricoles</p>	<p><i>Pour information :</i></p> <p>Organisations syndicales des personnels de l'enseignement technique</p>

OBSERVATIONS :

CETTE NOTE DE SERVICE EST DIFFUSEE INTEGRALEMENT SUR INTERNET
www.chlorofil.fr et NOCIA

La présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2009

Elle comporte cinq parties :

1. **Contenu et cadre d'exercice de la fonction - rappels**
2. **Dispositions générales ;**
3. **Cas particuliers ;**
4. **Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2009 ;**
5. **Annexes (annexes au format doc)**

1. CONTENU ET CADRE D'EXERCICE DE LA FONCTION - RAPPELS

L'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) est un lieu de mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole définies dans le code rural dont le directeur assure le pilotage.

11 - Le directeur d'EPLEFPA.

Il représente l'Etat au sein de l'établissement et dans certains cas à l'extérieur de l'établissement.

A ce titre, il met en œuvre les politiques publiques fixées notamment par le ministère chargé de l'agriculture dans le cadre des missions définies aux articles L 811-1 et L 811-2 du code rural. Il prend toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité. Il veille au respect du droit au sein de l'EPLEFPA. Il exerce un rôle hiérarchique sur les fonctionnaires et personnels de l'établissement.

Il dirige un établissement d'enseignement comprenant plusieurs types de formés (élèves, étudiants, apprentis et stagiaires) et plusieurs dispositifs de formation. Il est le proviseur siège de l'EPLEFPA.

Il assure le fonctionnement d'une organisation sociale complexe constituée de plusieurs centres.

Il doit être le fédérateur de l'ensemble des centres ou sites constituant l'EPL, gérer les articulations entre les cinq types d'activités induites par les missions, s'assurer de l'installation et du bon fonctionnement des divers conseils qu'il en assure ou non la présidence (conseil intérieur, conseil de centre, conseil de perfectionnement, conseil d'exploitation et/ou d'atelier technologique), organiser la vie sociale des élèves, apprentis ou adultes ainsi que des personnels au sein de l'EPL et assurer le bon fonctionnement du dialogue social dans l'établissement.

Il gère un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement public local. Il prépare les travaux du conseil d'administration et notamment le projet de budget de l'établissement public local. Il exécute les délibérations du conseil d'administration. Il transmet les actes de l'établissement public au préfet de région, au directeur régional de l'agriculture et de la forêt, et au président de la collectivité de rattachement.

Il est **chargé de mettre en œuvre les objectifs fixés par la collectivité** de rattachement pour l'exercice des missions lui incombant et de lui rendre compte de l'utilisation des moyens qu'elle met à sa disposition pour cela.

Il met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines. Pour les personnels titulaires affectés à l'EPLEFPA, il veille à ce que tous les actes de gestion de proximité dont il a la charge (propositions de notation, modulation de primes, transmission de demandes diverses etc.) soient réalisés selon les instructions de l'administration centrale ou de la collectivité de rattachement selon le

cas. Il est pour l'ensemble des personnels titulaires et contractuels payés et gérés par l'administration centrale, l'interface, via la DRAF, des bureaux de gestion compétents.

Il est responsable du recrutement et de la gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA, en application des délibérations du Conseil d'administration relatives à la création et à la suppression d'emplois.

Pour l'ensemble des personnels de l'EPLEFPA, il organise le service en relation avec les directeurs adjoints ou les directeurs de centre.

Il est responsable de la gestion comptable et financière. Il prépare le budget de l'EPL, dans la limite des ressources dont dispose l'établissement, à partir des états prévisionnels de recettes et de dépenses des centres. Il exécute les dépenses et recettes prévues par celui-ci. Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration et en informe la direction régionale de l'agriculture et de la forêt ainsi que la collectivité de rattachement.

Il est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation interne du projet d'établissement. Il impulse, conduit et anime la procédure d'élaboration du projet. Il veille plus particulièrement à réunir les conditions d'une élaboration collective. Seront associés à cette procédure l'ensemble des acteurs internes ainsi que les partenaires externes de l'établissement. Il soutient les projets de centres en les intégrant dans un projet d'EPL cohérent. Il formule des axes stratégiques peu nombreux, clairs, qui seront déclinés en programmes d'actions. Il propose des critères de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions.

En tant que responsable du projet d'établissement, il veille à ce que les projets des différents centres constitutifs, donc des différents dispositifs de formation, soient cohérents avec les projet d'EPL, des locaux et des unités à vocation pédagogique (le directeur s'assurera de l'optimisation de leur utilisation par les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires), des internats (la présence d'internats dans la plupart des établissements constitue une spécificité forte de l'enseignement agricole).

Il positionne l'EPL en tant qu'acteur de ses territoires. Il lie des contacts étroits avec les acteurs locaux : autres services de l'Etat, communes, communautés de communes, pays, associations, conseils régionaux et généraux, professionnels et leurs représentants. Il mobilise les potentiels de l'établissement pour qu'il joue pleinement son rôle d'acteur d'animation et de développement de ses territoires.

12 - Le directeur-adjoint de l'EPLEFPA.

Le directeur adjoint assiste le directeur dans l'exercice de ses différentes missions et représente l'Etat au sein du ou des centres qu'il dirige et plus généralement lorsqu'il assure l'intérim ou la suppléance.

- Le directeur adjoint chargé de la formation initiale scolaire (02).

Il participe à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation du projet pédagogique du lycée : animation des équipes, mise en œuvre des pratiques pédagogiques et éducatives ; accueil, suivi et orientation des élèves et étudiants ; rubans pédagogiques, enseignements optionnels. Il organise et gère le service des enseignants. Il gère les moyens et équipements pédagogiques. Il contribue à la mise en œuvre du projet d'établissement

- Le directeur adjoint chargé de la formation continue et de l'apprentissage (03).

Il administre la formation continue et/ou l'apprentissage qui lui est/est confié(s) par délégation du directeur de l'EPLEFPA. Il dirige et pilote le domaine relevant de sa responsabilité, en assure le développement. Il assure les relations administratives et politiques avec les partenaires pour en assurer le bon fonctionnement et développement dans le territoire. Il veille à l'émergence d'un projet de centre en cohérence avec le projet de l'établissement. Il insère l'établissement dans son territoire. Il rend compte de sa gestion au directeur d'EPLEFPA.

- Le directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04).

Il administre l'exploitation agricole ou l'atelier technologique par délégation du directeur. Il dirige et pilote ces derniers. Il veille à l'exercice et à l'équilibre des différentes missions de l'exploitation : entité économique de production, support pédagogique, production de références, outil de développement et d'animation du territoire. Il gère et intègre les actions de l'exploitation agricole et/ou de l'atelier technologique dans les dynamiques territoriales et l'environnement professionnel local, régional national et international. Il veille à l'exercice et à l'équilibre des différentes missions de l'exploitation : entité économique de production, support pédagogique, production de référence, outil de développement et d'animation du territoire. Il rend compte de sa gestion au directeur de l'EPLEFPA.

13 - Compétences nécessaires.

Les connaissances nécessaires à l'exercice de ces postes sont de plusieurs ordres : pédagogique, juridique, budgétaire et comptable, gestion des politiques publiques, sociologiques et éléments de psychologie.

Par ailleurs, les candidats doivent disposer des aptitudes suivantes : capacité d'écoute, capacité à négocier et capacité à manager les ressources humaines, capacité d'organisation et de communication.

Une attention particulière sera portée à la richesse du parcours professionnel antérieur des candidats dans des fonctions similaires ou dans d'autres postes.

2 - DISPOSITIONS GENERALES

Les postes de direction sont des **postes à profil** qui nécessitent que les candidats prennent obligatoirement contact avec l'autorité académique concernée (DRAF-DAF / SRFD-SFD) et ses services.

La durée d'affectation dans un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA doit garantir la stabilité et la responsabilité dans l'action mais aussi tenir compte de l'impératif de mobilité dans l'exercice des fonctions régaliennes et dans la construction des compétences qui repose sur la réalisation d'un parcours professionnel diversifié.

A cet égard, une durée de cinq ans à sept ans doit être considérée comme un objectif optimum de séjour dans un même poste.

21 – Personnels concernés :

- Personnels sous statut d'emploi de directeurs ou de directeurs adjoints d'EPLEFPA ;
- Fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude pour la rentrée scolaire 2009 et qui sont actuellement en formation ;
- Fonctionnaires de catégorie A souhaitant occuper un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA. Ces personnels sont affectés ou mutés dans leur corps d'origine, et font fonction de personnel de direction. C'est la date d'entrée effective dans le statut d'emploi, après inscription sur la liste d'aptitude, qui détermine leurs possibilités d'évolution de carrière dans ce statut (promotions, participation à la mobilité, attribution du régime indemnitaire). Pour ces raisons il est recommandé de présenter au plus tôt la liste d'aptitude et de veiller avant de solliciter un emploi de "faisant fonction" aux conditions statutaires à remplir pour pouvoir se présenter à cette liste. Il est précisé que ces personnels ne seront pas prioritaires dans la gestion du mouvement et qu'ils seront nommés en qualité de faisant fonction.

22 – Demandes de mutation :

a) - Généralités :

Le mouvement des personnels est annuel, sauf cas particulier.

Il est rappelé qu'en signant le formulaire de demande de mutation, les personnels s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront reçue dans le cadre du mouvement.

Les imprimés à utiliser ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation sont annexés à la présente note. Les demandes de mutation seront établies avec soin et précision. Les pièces justificatives seront obligatoirement jointes au dossier.

Les demandes mal remplies, illisibles ou incomplètes ne seront pas prises en compte.

b) - Rappels importants :

Les postes des agents occupant leur fonction de direction depuis plus de dix ans et âgés de moins de 56 ans à la date de la rentrée scolaire apparaissent vacants.

En effet, « *les personnels de direction ne peuvent exercer les fonctions de direction mentionnées à l'article 4 plus de dix ans dans le même établissement public. A l'issue d'une période de huit ans dans le même établissement, les personnels de direction sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation. S'ils n'ont pas changé d'établissement au terme de cette période de dix ans, ils font l'objet d'une nouvelle affectation par le ministre chargé de l'agriculture au plus tard à la fin de cette période. Il peut être dérogé à cette règle dans l'intérêt du service, ainsi que pour les personnels ayant occupé trois postes différents dans des emplois de direction* » (article 24, 3^{ème} alinéa du décret n91-921 du 12 septembre 1991 modifié).

Les agents ayant effectué une demande de principe mais qui occupent leur poste depuis moins de trois ans ne participent pas au mouvement.

En effet, « *Peuvent demander leur mutation les personnels de direction occupant leur emploi depuis trois années au moins, sauf dérogation accordée par le ministre chargé de l'agriculture, motivé par la situation personnelle ou familiale de l'intéressé(e), notamment en cas de rapprochement de conjoint* » (Article 24, 2^{ème} alinéa du décret n91-921 du 12 septembre 1991 modifié).

23 – Envoi des dossiers :

La procédure retenue pour le mouvement 2009 se compose de deux démarches conduites en parallèle.

a) La démarche administrative :

Elle consiste à confirmer à la DGER, sous couvert de la voie hiérarchique, une candidature à un ou plusieurs postes de direction.

A cet effet, **le candidat** adressera, par la voie hiérarchique,

- UN EXEMPLAIRE COMPLET du formulaire annexé à la présente note (annexe A recto/verso ainsi que l'annexe B) ;
- UN *CURRICULUM VITAE* actualisé avec photo d'identité.

à la DRAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale

au plus tard le 25 janvier 2009 (cachet de la Poste faisant foi).

A titre d'information, un exemplaire de l'annexe A et du *curriculum vitae* sera adressé également à la DGER/SDEPC et au SG/DMC/MGES sous forme papier ou électronique aux adresses suivantes :

Instance	Adresse	Adresse électronique
DGER	Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences (SD/EDC) Bureau de la gestion, des dotations et des compétences (BGDC) 1 ter, avenue Lowendal 75700 Paris 07 SP	annick.marty@agriculture.gouv.fr , bertrand.droquet@agriculture.gouv.fr marie-line.couderc@agriculture.gouv.fr
SG	Délégation à la mobilité et aux carrières SG/DMC/MGES 78, rue de Varenne 75700 PARIS 07 SP	claire.poly@agriculture.gouv.fr monique.bricage@agriculture.gouv.fr

L'autorité hiérarchique complètera chaque formulaire en portant un avis circonstancié dans les cadres correspondants (annexes B et C) puis transmettra à la DGER et à la DMC l'ensemble des demandes collectées, au plus tard le **8 février 2009**.

L'**autorité hiérarchique** (DRAF (DAF) – SRFD (SFD) pour les agents en services déconcentrés ou directeur général pour les personnels en administration centrale) retournera à l'agent l'accusé de réception (annexe D) de sa candidature ;

b). La démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil :

Les postes de direction sont des postes à profil. Aussi, les candidatures de principe aux fonctions de directeur et de directeurs adjoints d'EPLFPA seront présentées sous la forme d'une **lettre de motivation** accompagnée d'un **curriculum vitae** actualisé avec photo d'identité récente. La lettre et le *curriculum vitae* sont adressés à chaque autorité académique sous l'autorité de laquelle se situe le poste visé ce, **au cours du mois de janvier**.

Les coordonnées des autorités académiques figurent en annexe E à la présente note. Les candidats sont invités à prendre contact avec l'autorité académique d'accueil, pour présenter leur candidature et prendre connaissance des caractéristiques du poste offert.

c) La procédure d'examen des candidatures :

L'autorité académique d'accueil examinera les candidatures et transmettra son avis à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction générale de l'enseignement et de la recherche). L'instruction finale des dossiers est conduite par la DGER (Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences) en partenariat avec le Secrétariat général (Délégation à la mobilité et aux carrières) **dans le courant du mois de février**.

Sur la base de ces différents avis, et après consultation de la commission consultative paritaire des personnels de direction, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche propose au Secrétaire général les nominations sur les emplois de direction d'EPLFPA. L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée du Secrétaire général du ministère a valeur juridique, et peut déclencher la procédure de passation de service au sein de l'EPLFPA.

3 – CAS PARTICULIERS

31 – Postes de Direction d'EPLEFPA en DOM-TOM :

Afin de prendre en compte le calendrier scolaire spécifique, les postes en Nouvelle Calédonie, ont fait l'objet d'un appel à candidature spécifique. Ils ne sont pas concernés par la présente note de service.

Les candidatures retenues par l'administration centrale seront soumises à l'accord du Ministère de l'Outre-Mer qui refuse les mutations d'un département d'outre-mer vers un territoire d'Outre-mer (et inversement) pour les agents « dont les intérêts moraux » ne sont pas attachés à ces départements ou territoires.

L'affectation dans un territoire d'Outre-mer des agents « dont les intérêts moraux » ne sont pas attachés à ces départements ou territoires est limitée à une période de deux ans, renouvelable une fois.

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) est soumise à des conditions de durée de service dans la précédente affectation et à des conditions de revenus familiaux (décrets n 89-271 du 12 avril 1989 modifié et 98-844 du 22 septembre 1998 modifié).

32 – Transformation de postes liées à des restructurations :

Certaines opérations de restructurations de plusieurs EPL d'une même région se traduiront potentiellement :

- soit par une fusion d'EPL ;
- soit par une mise sous autorité unique, destinée à préparer les équipes des EPL à un rapprochement ultérieur, à échéance non définie.

Les projets présentés par les autorités académiques pour la rentrée scolaire 2009 figurent en **annexe E**. Cette annexe présente l'organisation des postes de direction qui résultera de ces opérations. L'attention des candidats est appelée sur le caractère non avéré, à cette date, de ces opérations et sur la possibilité de ne pas rendre effective cette organisation à la rentrée scolaire 2009.

33 - Retraites :

L'agent qui envisage de prendre sa retraite pour la rentrée scolaire 2009 doit :

- participer au mouvement en retournant au DRAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, les annexes A et B, dûment remplies, que le SRFD (SFD) communiquera à la DGER ;
- transmettre son dossier complet au bureau des pensions du Secrétariat Général (251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15. Tél. : 01.49.55.55.11) ;
- transmettre une copie de ce dossier au Service des ressources humaines du Secrétariat général - BEA pour les personnels enseignants et d'éducation ou BFTEC pour les ingénieurs ou à la Délégation à la mobilité et aux carrières – MGES pour les personnels sous statut d'emploi de personnel de direction du Secrétariat Général – SRH – DMC (78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP).

Les agents qui bénéficient d'un avancement d'échelon ou de grade doivent poursuivre leur activité au moins pendant six mois pour que cet avancement ait un effet sur le montant de leur pension, sous réserve de modifications législatives et réglementaires à venir.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DEMANDE DE MUTATION ou d'AFFECTATION sur un poste de direction d'EPLEFPA

Document à adresser 1 ex papier : DRAF/DAF/SRFD/SFD 1 ex par mail : DGER/SDPC

RENTREE SCOLAIRE : ANNEE 2009	
--------------------------------------	--

	Date limite d'envoi : 25 JANVIER 2009
--	----------------------------------------------

ETAT CIVIL : (en lettres capitales)

NOM :		NOM DE JEUNE FILLE :	
PRENOMS		TEL. PERSONNEL	
N° EPICEA		TEL. PORTABLE	
ADRESSE MAIL			

SITUATION FAMILIALE

Marié(e) : Pacsé(e)		Vie maritale		Veuf (ve)		Divorcé(e)		Célibataire	
Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge				Enfant ou conjoint (e) handicapée					
Autorité parentale unique				Garde partagée					

Situation administrative du conjoint

En cas de demande de mutation avec le (la) conjoint (e) en poste au ministère de l'agriculture et de la pêche : Précisez

NOM :		NOM DE JEUNE FILLE :	
PRENOMS		N° EPICEA	
AFFECTATION (conjoint)			

CARRIERE

CORPS		GRADE	
TYPE DE CONCOURS		Externe	Option de formation
		Interne	↓
		Réserve	
ETABLISSEMENT			
POSTE			
DISCIPLINE ENSEIGNEE			
ANNEE D'INSCRIPTION A LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR 1ERE OU 2EME CLASSE <i>(année de la rentrée scolaire à laquelle elle s'applique)</i>			
Date de prise de fonction en qualité de « FAISANT FONCTION »		Directeur (01)	
		Directeur adjoint (02)(03)(04)	
DATE DE DETACHEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE PERSONNEL DE DIRECTION			

Notes définitives administratives :			
--------------------------------------------	--	--	--

	2007		
--	------	--	--

		2008	
--	--	------	--

NOM – PRENOM du candidat :	
----------------------------	--

AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2009 (par ordre de propriété)						
	Etablissement	Type de poste				N° poste
		01	02	03	04	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						

MOTIF DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent)

NOM – PRENOM du candidat :	
----------------------------	--

MOTIF DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent) suite

--

Date :/...../.....	« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée » réécrire la mention « Lu et approuvé » Signature
------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

NOM – PRENOM du candidat :

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

Cochez l'une des cases suivantes :

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Très Favorable		Favorable		Passable		Réservé		Défavorable		Très Défavorable

Date :/...../.....

Nom et signature :

NOM – PRENOM du candidat :

AVIS CIRCONSTANCIE DU DIRECTEUR REGIONAL ET DE LA FORET OU DU DAF:

Cochez l'une des cases suivantes :

<input type="checkbox"/>	Très Favorable	<input type="checkbox"/>	Favorable	<input type="checkbox"/>	Passable	<input type="checkbox"/>	Réservé	<input type="checkbox"/>	Défavorable	<input type="checkbox"/>	Très Défavorable
--------------------------	----------------	--------------------------	-----------	--------------------------	----------	--------------------------	---------	--------------------------	-------------	--------------------------	---------------------

Date :/...../.....

Nom et signature :

ACCUSE DE RECEPTION

A ENVOYER A L'AGENT UNIQUEMENT

(Ce document ne doit en aucun être adressé à l'Administration Centrale)

DEMANDE DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION D'EPLFPA

RENTREE SCOLAIRE 2009

A remplir par l'agent

NOM :	
PRENOMS	
N° EPICEA	

A remplir par le DRAF/DAF

Demande reçue le :	
Nom	
Qualité du signataire	
Date	
	SIGNATURE

Coordonnées des DRAF - DRIAF/DAF :

REGION	Prénom & NOM	TELEPHONE
ALSACE	Jean-François QUERE	03 88 25 91 00
AQUITAINE	Jacques MERIC	05 56 00 42 22
AUVERGNE	Jean DORSEMAINE	04 73 42 14 17
BASSE-NORMANDIE	Yves GEFFROY	02 31 24 97 07
BOURGOGNE	Jean-Roch GAILLET	03 80 39 30 01
BRETAGNE	Louis BIANNIC	02 99 28 21 21
CENTRE	Isabelle CHMITELIN	02 38 77 40 14
CHAMPAGNE-ARDENNE	Yvan LOBJOIT	03 26 66 20 00
CORSE	Loic GOUELLO	04 95 51 86 53
FRANCHE-COMTE	Alain MARAVAL	03 81 47 75 00
HAUTE-NORMANDIE	Odile BOBENRIETHER	02 32 18 94 04
ILE-DE-FRANCE	Philippe MAUGUIN	01 41 24 17 17
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Pascal AUGIER	04 67 10 19 00
LIMOUSIN	François PROJETTI	05 55 12 92 47
LORRAINE	Jean-Louis ROUX	03 87 56 40 41
MIDI-PYRENEES	Dominique PELISSIE	05 61 10 61 02
NORD-PAS-DE-CALAIS	Alain VERNEDE	03 20 96 41 00
PAYS-DE-LA-LOIRE	Philippe DE GUENIN	02 40 12 36 10
PICARDIE	Edith VIDAL	03 22 33 55 00
POITOU-CHARENTES	Martin GUTTON	05 49 03 11 11
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Jean-Marie SEILLAN	04 91 16 79 22
RHONE-ALPES	Hervé PIATON	04 78 63 13 13
DOM/TOM		
MARTINIQUE	Jérome FROUTE	05 96 71 20 40
GUYANE	Jean-Pierre BASTIE	05 94 29 63 05
LA REUNION	Michel SINOIR	02 62 30 89 01
NOUVELLE CALEDONIE	Pierre-Yves VION	(687) 23 24 31
GUADELOUPE	Gilbert GRIVault	05.90.99.09.55

DIRECTEURS D'EPLEFPA (code 01)

région	Etablissement	code poste	V ou SV	nbre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Alsace	EPL Obernai (67)	1070	SV	5	4+	1		17	426	productions-aménagement-services	348	77 152
							7	165	services au LPA Erstein			
	EPL Colmar			<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 1)</i>								
	EPL Rouffach			<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 1)</i>								
Aquitaine	EPL Périgueux			<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 2)</i>								
	EPL Bergerac			<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 2)</i>								
	EPL Bazas (33)	1096	SV	3	3	2		11	269	productions-aménagement		51 056
	EPL Libourne Montagne (33)			<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 3)</i>								
	EPL La Tour Blanche(33)			<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 3)</i>								
	EPL des Landes (40)	1098	SV	8	4+	3		11	261	productions-aménagement-services	306	77 419
	EPL Tonneins (47)	1102	SV	2	1	3		8	191	productions-services		
Auvergne	EPL Durdar Larequille (03)	1132	V	2	2	2		6	157	productions-aménagement		
	EPL Saint Flour (15)	1134	SV	4	2	3	2	11	162	productions-transformation-aménagement		58 263
	EPL Brioude Bonnefont (43)	1131	SV	5	4	2		21	392	productions-aménagement-services	136	62 710
	EPL Yssingaux Le Puy (43)	1135	SV	4	4	3	1	22	449	productions-aménagement-services		67 836
Basse-Normandie	EPL de Vire (14)	1053	SV	4	3	1		10	204	productions-aménagement	93	54 294
Bourgogne	EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny (58)	1062	SV	7	4+	Nevers : 2 Cosne : 3		19	373	productions-aménagement	206	28 612
	EPL Mâcon Davayé (71)	1057	SV	3	2	1		11	182	productions-services-transformation		54 947
	EPLEFPA de Fontaines (71)	1061	SV	6	4+	1		16	402	productions-aménagement	485	
	EPL Terres de l'Yonne La Brosse (89)	1059	SV	5	4	2		19	399	productions-aménagement-transformation	122	30 996
Bretagne	EPL Caulnes (22)	1082	SV	4	2	2		13	195	aménagement-services-productions	44	24 539
	EPL Guingamp Kernilien (22)	1084	SV	3	2	2		15	260	productions-services		26 725
	EPL Merdrignac (22)	1085	SV	3	3		3	14	280	aménagement-services	219	
	EPL Rennes Le Rheu (35)	1088	SV	4	4+	1		24	558	productions-aménagement-transformation		218 880
	EPL Saint Aubin du Cormier (35)	1089	SV	3	1	3		11	162	productions-aménagement	95	
	EPL Pontivy (56)	1087	SV	3	4	1		24	430	productions-services-aménagement-transformation		65 933
	EPL Saint Jean Brévelay Hennebont (56)	1090	SV	3	2	3		11	197	productions-services-aménagement	144	

DIRECTEURS D'EPLEFPA (code 01)

région	Etablissement	code poste	V ou SV	nbre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Centre	EPL Chartres (28)	1051	SV	4	3	3		19	311	productions-aménagement-transformation	143	53 370
	EPL du Loiret (45)	1052	SV	4	4	1		22	394	productions	331	106 692
Champagne-Ardenne	EPL Charleville Mézières (08)	1044	SV	4	4	1		16	346	productions-transformation-aménagement	92	91 078
	EPL Rethel (08)	1047	V	4	4	2		16	271	productions-services	132	96 156
	EPL Chaumont (52)	1045	SV	4	3	2		16	262	productions-services	74	
Corse	EPL Borgo	1147	SV	4	2	3		7	109	productions-aménagement-services	37	33 210
	EPL Sartène	1148	SV	4	2	3		6	91	productions-aménagement	61	
Franche-Comté	EPL Mamirolle (25)	1073	SV	3	3		1	6	193	transformation-aménagement		34 587
	EPL Poligny (39)			4	3		1	10	159	transformation	160	21 272
	EPL Valdoie (90)	1075	SV	4	4	3		15	361	productions-aménagement-services	293	77 849
Haute-Normandie	EPLEFPA de l'Eure (27)	1049	SV	6	4+	1		13	325	productions-aménagement-services	157	34 183
						1		12	201	productions-services au LPA G. Martin-Le Neubourg		
	EPL de Seine-Maritime (76)	1048	SV	10	4+	1		22	468	productions-transformation-services	816	188 023
						1		13	240	productions-services au LPA Pays de Bray		
					3		4	82	aménagement au LPA d'Envermeu			
Languedoc-Roussillon	EPL Nîmes (30)	1138	SV	4	4+	2		23	542	productions-aménagement-services	177	312 279
	EPL Castelnau Le Lez (34)	1136	SV	2	2	3		13	276	productions-aménagement-services-transformation		
	EPL Perpignan Roussillon (66)	1139	SV	5	4			10	217	productions-aménagement-services-transformation	189	
Limousin	EPL Brive Objat (19)	1117	SV	3	3	2		17	402	productions-aménagement-services	95	
	EPL Ahun (23)	1116	SV	4	4+	1		23	535	productions-aménagement-services	198	91 904
	EPL Magnac Laval (87)	1118	SV	3	2	1		7	178	services-productions		68 219
Lorraine	EPL de Meurthe et Moselle (54)	1066	SV	4	4	2		23	461	productions-aménagement-transformation	192	59 622
	EPL de la Meuse (55)	1065	SV	5	4	2	2	18	330	productions-transformation-aménagement	320	49 563
	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)			MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 4)								
	EPL Château-Salins (57)											
	EPL des Vosges (88)	1067	SV	4	4	1		21	406	aménagement-productions-services	98	90 896

DIRECTEURS D'EPLEFPA (code 01)

région	Etablissement	code poste	V ou SV	nbre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Midi-Pyrénées	EPL Pamiers (09)	1109	SV	3	3	3		13	251	productions-aménagement		97 874
	EPL Rodez La Roque (12)	1110	SV	4	4	1	2	16	430	productions-aménagement-transformation		43 250
	EPL Saint Afrique (12)	1111	SV	4	4	1		17	354	productions-services		57 453
	EPL Villefranche de Rouergue (12)	1115	SV	3	3		3	17	266	productions-transformation	149	
	EPL Ondes (31)	1108	SV	3	3	3		14	292	productions-aménagement-services		48 109
	EPL Saint Gaudens (31)	1112	SV	3	2	2		10	219	productions-services	167	
	EPL Auch (32)	1104	SV	3	4	2		19	443	productions-transformation-services	87	1 305
	EPL Tarbes (65)	1113	SV	2	2	2		11	231	aménagement-productions-services		
	EPL Vic en Bigorre (65)	1114	SV	3	4	1		19	334	aménagement-productions-services		78 638
	EPL Lavour (81)	1105	SV	3	3	2		9	202	productions	160	22 283
EPL Moissac (82)	1106	SV	3	1	3		8	97	productions-aménagement			
EPL Montauban (82)	1107	SV	3	3	3		15	326	productions-aménagement-services	138	2 392	
Nord-Pas-de-Calais	EPL du Nord (59)	1063	V	6	4+	Douai:2 Le Quesnoy:2 S du Nord:3		31	622	aménagement-transformation-services-productions	560	148 805
Pays de la Loire	EPL Saint Herblain (44)	1081	V	3	4			13	293	production-transformation-aménagement-services	439	54 560
	EPL Laval (53)			MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 5)								
	EPL Château Gontier (53)			MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 6)								
	EPL Brette les Pins (72)			MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 6)								
	EPL Le Mans (72)			MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 6)								
	EPL La Roche sur Yon (85)	1079	SV	4	4	2		14	325	productions-aménagement-services	308	91 050
Poitou-Charentes	EPL de la Charente (16)	1091	SV	6	4+	1		13	307	productions-services	129	49 247
	EPL de Saintes Georges Desclaude (17)			MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 7)								
	EPL de Saintes le petit Chadignac (17)			MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 7)								
	EPL de Melle (79)	1092	SV	4	4	1		14	313	productions-aménagement-transformation	262	28 715
	EPL Niort (79)	1094	SV	3	2	3		11	197	aménagement-services-productions		4 744

DIRECTEURS D'EPLEFPA (code 01)

région	Etablissement	code poste	V ou SV	nbre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPL Digne Carneiane (04)	1143	V	3	3	2		10	202	productions-aménagement-services		108 448
	EPL Gap (05)	1144	V	2	2	3		11	255	productions-services		
	EPL Antibes (06)	1140	SV	4	4+	2		20	548	productions-aménagement	1 206	164 078
	EPL Saint Rémy de Provence (13)	1146	SV	2	1			6	164	services-aménagement		
	EPL Avignon (84)	1141	SV	3	3			11	292	productions-transformation		
	EPL Carpentras (84)	1142	SV	4	4+	2		15	382	productions-services-aménagement	1 036	142 411
	EPL Orange (84)	1145	SV	2	2	2		9	189	productions-services		
Rhône-Alpes	EPL Bourg en Bresse (01)	1121	SV	4	4	1	2	15	295	productions-transformation		69 325
	EPL Cibeins (01)	1123	SV	3	4	2		15	337	productions-services-aménagement		23 995
	EPL Valence (26)	1128	SV	5	4	2		14	359	productions-transformation-services		73 143
	EPL Vienne (38)	1129	SV	1	1			10	212	productions-aménagement		
	EPL Montravel (42)	1127	SV	3	2	3		12	216	productions-services		65 560
	EPL Chambéry La Motte Servolex (73)	1122	SV	4	4	1	3	23	449	productions-services-aménagement		51 614
	EPL Cognin (73)	1124	SV	1	1			6	169	services		
Guadeloupe	EPL Guadeloupe (971)	1149	SV	5	4	3		20	408	productions-aménagement-services-transformation	127	175 988

DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)

région	Etablissement	code poste	V ou SV	nombre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nombre classes 08-09 (par site)	nombre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007	
Alsace	EPL Colmar												
	EPL Rouffach									<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 1)</i>			
Aquitaine	EPL Bergerac (24)												
	EPL Périgueux Coulounieix (24)									<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 2)</i>			
	EPL La Tour Blanche - Langon (33)												
	EPL Libourne Montagne (33)									<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 3)</i>			
	EPL Nérac (47)	1221	SV	3	3	2		13	283	productions-services-aménagement		43 215	
Auvergne	EPL Pau Montardon (64)	1222	SV	8	4+	1		18	478	productions-services-aménagement-transformation	318	105 574	
	EPL Aurillac (15)	1250	SV	5	4	2	1	17	363	productions-aménagement-transformation	167	79 418	
	EPL Yssingaux Le Puy (43)	1254	SV	4	4	3	1	22	449	productions-aménagement-services		67 836	
Basse-Normandie	EPL des Combrailles (63)	1252	V	3	3	2		10	257	productions-services	135	51 890	
	EPL Saint Hilaire du Harcouët (50)	1175	SV	5	3	2	1	12	229	productions-services	78	630	
	EPL Saint Lô Thère (50)	1176	SV	5	4	1	3	14	265	productions-transformation	148	37 467	
Bourgogne	EPL Beaune (21)	1177	SV	4	4	1		16	298	productions-services	121	220 243	
	EPL du Morvan (58)	1178	SV	3	3	2		14	306	productions-services		44 579	
	EPLEFPA de Fontaines (71)	Charolles	1182	SV	6	4+	1	6	402	productions-aménagement	485		
Bretagne	EPLEFPA de l'Etang sur Arroux (89)	Velet	1180	V									
	EPL Merdrignac (22)		1207	SV	3	3		3	14	280	aménagement-services	219	
Bretagne	EPL Caulnes (22)		1204	V	4	2	2		13	195	aménagement-services-productions	44	24 539
	EPL Châteaulin (29)												
	EPL Morlaix (29)									<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 8)</i>			
	EPL Rennes Le Rheu (35)		1209	SV	4	4+	1		24	558	productions-aménagement-transformation		218 880
	EPL Pontivy (56)		1208	SV	3	4	1		24	430	productions-services-aménagement-transformation		65 933

DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)

région	Etablissement	code poste	V ou SV	nbre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Centre	EPL Bourges (18)	1166	SV	4	4	3		24	492	productions-services-aménagement	155	90 470
	EPL Tours Fondettes (37)	1170	SV	4	4	1		22	394	productions	331	106 692
	EPL Vendôme (41)	1171	SV	5	4+	areines:1-la motte:2		34	826	productions-services-aménagement-transformation	215	46 403
	EPL Vendôme (41)	Montoire	1172	SV								
	EPL du Loiret (45)	1169	SV	2	2	1		6	96	productions		15 229
Champagne-Ardenne	EPL Avize (51)	1156	SV	4	4	2		15	352	productions-services	258	117 308
Franche-Comté	EPL Besançon (25)	1194	V	4	4+	1		20	515	productions-aménagement-transformation	329	96 946
	EPL Mamirolle (25)	1197	V	3	3		1	6	193	transformation-aménagement		34 587
	EPL Lons Le Saunier- Mancy (39)	1195	SV	2	3	1		12	303	productions-services		4 095
	EPL Lons Le Saunier-Montmorot (39)	1196	SV	4	4	1		19	477	productions-aménagement-services	238	68 870
	EPL Vesoul (70)	1200	SV	4	4	1		15	322	productions-aménagement-services	235	66 914
	EPL Valdoie (90)	1199	SV	4	4	3		15	361	productions-aménagement-services	293	77 849
Haute-Normandie	EPLFPA de l'Eure (27)	1165	SV	6	4+	1		13	325	productions-aménagement-services	157	34 183
							1	12	201	productions-services au LPA G. Martin-Le Neubourg		
Languedoc-Roussillon	EPL Nîmes (30)	1258	SV	4	4+	2		23	542	productions-aménagement-services	177	312 279
	EPL de l'Hérault (34)	1256	SV	6	4+	3		14	354	productions-services	207	257 310
Limousin	EPL Meymac (19)	1238	SV	3	2		3	10	223	aménagement-services		37 042
Lorraine	EPL de Meurthe et Moselle (54)	1190	SV	4	4	2		23	461	productions-aménagement-transformation	192	59 622
	EPL de la Meuse (55)	1189	SV	5	4	2	2	18	330	productions-transformation-aménagement	320	49 563
Midi-Pyrénées	EPL Pamiers (09)	1229	SV	3	3	3		13	251	productions-aménagement		97 874
	EPL Saint Affrique (12)	1231	SV	4	4	1		17	354	productions-services		57 453
	EPL Villefranche de Rouergue (12)	1234	SV	3	3		3	17	266	productions-transformation	149	
	EPL Ondes (31)	1228	SV	3	3	3		14	292	productions-aménagement-services		48 109
	EPL Toulouse (31)	1232	V	5	4+	3		22	653	productions-transformation-aménagement	276	276 009
	EPL Mirande (32)	1227	SV	5	4	2		13	327	productions-services		91 142
	EPL Cahors (46)	1226	SV	2	2	2		9	227	productions-services		21 557
Pays de la Loire	EPL Laval (53)	1202	SV	5	4+	1	2	24	550	productions-transformation-services-aménagement	314	68 198
	EPL Le Mans (72)	1203	SV	4	4	1		17	368	productions-aménagement-services	201	83 738
	EPL Fontenay Le Comte (85)	1201	SV	2	2	2		13	300	services-transformation		

DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION SCOLAIRE (code 02)

région	Etablissement		code poste	V ou SV	nombre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nombre classes 08-09 (par site)	nombre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Poitou-Charentes	EPL de la Charente (16)	LEGTA Angouleme	1210	SV	6	4+	1		13	307	productions-services	129	49 247
	EPL de la Charente (16)	LPA de Barbezieux	1211	SV			1		10	195	productions-services		
	EPL de Saintes Georges Desclaude (17)				<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 7)</i>								
	EPL de Saintes le petit Chadignac (17)												
	EPL de Montmorillon		1215	SV	3	4	1		11	282	productions-aménagement-services		61 440
	EPL de Melle (79)		1212	SV	4	4	1		14	313	productions-aménagement-transformation	262	28 715
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPL Antibes (06)		1260	SV	4	4+	2		20	548	productions-aménagement	1 206	164 078
	EPL Aix Valabre (13)		1259	SV	5	4+	1		17	423	services-productions-aménagement	43	192 487
	EPL Hyères (83)								9	183	aménagement-services		
	EPL Les Arcs sur Argens (83)				<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 9)</i>								
Rhône-Alpes	EPL Bourg en Bresse (01)		1241	SV	4	4	1	2	15	295	productions-transformation		69 325
	EPL Grenoble Saint Ismier (38)		1244	SV	3	3	3		13	339	productions-aménagement		44 274
	EPL Lyon (69)		1247	SV	4	4	1		15	363	productions-services-aménagement	1 940	32 640
La Réunion	EPL Saint Joseph (974)		1266	SV	4	4	1		10	229	productions	206	105 590
	EPL Saint Paul (974)		1267	V	4	4	3		12	254	productions-aménagement	159	174 379

DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (code 03)

région	Etablissement		code poste	V ou SV	nbre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Aquitaine	EPL Périgueux (24)				<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 2)</i>								
	EPL Bergerac (24)												
Bretagne	EPL Châteaulin (29)				<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 8)</i>								
	EPL Morlaix (29)												
Centre	EPL Chartres (28)		1269	SV	4	3	3		19	311	productions-aménagement-transformation	143	53 370
Languedoc-Roussillon	EPL Nîmes (30)		1276	SV	4	4+	2		23	542	productions-aménagement-services	177	312 279
	EPL de la Lozère (48)		1275	SV	7	4+	Lozère:2 Canourgue:3	hippique:2	19	361	productions-aménagement-services	80	161 983
	EPL Perpignan Roussillon (66)		1277	SV	5	4			10	217	productions-aménagement-services-transformation	189	
							2		12	233	service productions au LPA de Riversaltes		150854
Lorraine	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)				<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 4)</i>								
	EPL Château-Salins (57)												
Pays loire	EPL Montreuil Bellay			V	4	2	3		6	141	productions-services-aménagement	319	35 838
Provence-Alpes Côte d'Azur	EPL Antibes (06)		1278	SV	4	4+	2		20	548	productions-aménagement	1 206	164 078
	EPL Carpentras (84)		1279	SV	4	4+	2		15	382	productions-services-aménagement	1 036	142 411

Les fiches de postes sont consultables auprès du Directeur régional de l'agriculture et de la forêt concerné.

DIRECTEURS- ADJOINTS CHARGES DE L'EXPLOITATION ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE (code 04)

région	Etablissement		code poste	V ou SV	LEGTA ou LPA rattachés	nbre centres constitutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Aquitaine	EPL La Tour Blanche - Langon (33)				<i>MISE SOUS AUTORITE UNIQUE (cf : annexe F - 3)</i>									
	EPL Libourne Montagne (33)													
	EPL Pau Montardon (64)		1280	SV										
Limousin	EPL Limoges	Création	4427	V		6	4+	1	les 2 en 3e	18	483	productions-aménagement-services-transformation		48 379
Rhône-Alpes	EPL La Roche sur Foron (74)		1282	SV		3	3	1		11	231	transformation		

Les fiches de postes sont consultables auprès du Directeur régional de l'agriculture et de la forêt concerné.

**MISE SOUS AUTORITE UNIQUE
DES EPL DE ROUFFACH ET DE COLMAR (68)**

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EPLEFPPA

région	Etablissement	nbre centres consti- tutifs EPL	nbre sites EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Alsace	EPL Rouffach	5	1	4+	viticole : 1 agricole : 2		20	383	productions-services	517	64 528
	EPL Colmar Wintzenheim	2	1	3	2		19	392	productions-transformation-aménagement		

INFORMATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Région	Etablissement		Fonction	Postes ouverts à la mobilité	
				code poste	V ou SV
Alsace	EPL Rouffach (68)	EPL Rouffach	directeur EPLEFPPA (01)	1071	V
	EPL Colmar Wintzenheim (68)	EPL Colmar			
	EPL Rouffach (68)	LEGTA Rouffach	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)		
	EPL Colmar Wintzenheim (68)	LEGTA Colmar Wintzenheim	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)		
	EPL Rouffach (68)	LEGTA Rouffach	directeur de CFFPPA - CFA		
	EPL Rouffach (68)	LEGTA Rouffach	directeur exploitation agricole		
	EPL Rouffach (68)	LEGTA Rouffach	directeur exploitation viticole		
	EPL Colmar Wintzenheim (68)	LEGTA Colmar Wintzenheim	directeur exploitation agricole		

**MISE SOUS AUTORITE UNIQUE
DES EPL DE PERIGUEUX ET DE BERGERAC (24)**

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EPLEFPPA

région	Etablissement	nbre centres consti- tutifs EPL	nbre sites EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Aquitaine	EPL Périgueux	5	4	4+	1	1	19	399	productions-transformation-aménagement	284	83 696
	EPL Bergerac	2	1	2	1		10	190	productions-services-aménagement		

INFORMATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

région	Etablissement		Fonction	Postes ouverts à la mobilité	
				code poste	V ou SV
Aquitaine	EPL Périgueux (24)		directeur EPLEFPPA (01)	4411	V
	EPL Bergerac (24)				
	EPL Périgueux (24)	LEGTA Périgueux	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)	1223	SV
	EPL Bergerac (24)	LEGTA Bergerac	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)		
	EPL Périgueux (24)	LEGTA Périgueux	directeur adjoint chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage à Périgueux (03)	4412	V
	EPL Périgueux (24)	LEGTA Périgueux	directeur exploitation agricole		
	EPL Périgueux (24)	LEGTA Périgueux	directeur atelier technologique		
	EPL Bergerac (24)	LEGTA Bergerac	directeur exploitation agricole		

**MISE SOUS AUTORITE
DES EPL DE LIBOURNE ET DE LA TOUR BLANCHE (33)**

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EPLEFPPA

région	Etablissement	nbre centres consti- tutifs EPL	nbre sites EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Aquitaine	EPL Libourne	2	1	2	1		14	265	productions-services		
	EPL La Tour Blanche	2	1	1	1		5	84	productions		

INFORMATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Région	Etablissement	Fonction	Postes ouverts à la mobilité		
			code poste	V ou SV	
Aquitaine	EPL Libourne (33)	directeur EPLEFPPA (01)	4410	V	
	EPL La Tour Blanche (33)				
	EPL Libourne (33)	LEGTA La Tour Blanche	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)	1220	SV
	EPL La Tour Blanche (33)	LEGTA La Tour Blanche	directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04)	4413	V
	EPL Libourne (33)	LEGTA Libourne	directeur exploitation agricole		
	EPL La Tour Blanche (33)	LEGTA La Tour Blanche	directeur exploitation agricole		

**MISE SOUS AUTORITE
DES EPL DE METZ-COURCELLES ET CHÂTEAU-SALINS (57)**

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EPLEFPPA

région	Etablissement	nbre centres consti- tutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Lorraine	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	4	4	1		17	365	productions-aménagement	273	87 169
	EPL Château-Salins (57)	2	3	1		15	344	productions-aménagement-services		

INFORMATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Région	Etablissement	Fonction	Postes ouverts à la mobilité		
			code poste	V ou SV	
Lorraine	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	directeur EPLEFPPA (01)	1068	V	
	EPL Château-Salins (57)				
	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)		
	EPL Château-Salins (57)	LEGTA Château Salins	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)		
	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	directeur adjoint chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage à Périgueux (03)	1272	SV
	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	directeur exploitation agricole		
	EPL Château-Salins (57)	LEGTA Château Salins	directeur exploitation agricole		
	EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	directeur CFPPA		
EPL Metz Courcelles Chaussy (57)	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	directeur CFA			

**MISE SOUS AUTORITE
DES EPL DE LAVAL ET CHÂTEAU GONTIER (53)**

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EPLEFPPA

région	Etablissement	nbre centres consti- tutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Pays de Loire	EPL Laval (53)	5	4+	1	2	24	550	productions-transformation-services- aménagement	314	68 198
	EPL Château Gontier (53)	3	2	2	3	10	208	productions-services		

INFORMATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Région	Etablissement		Fonction	Postes ouverts à la mobilité	
				code poste	V ou SV
Pays de Loire	EPL Laval (53)		directeur EPLEFPPA (01)	4420	V
	EPL Château Gontier (53)				
	EPL Laval (53)	LEGTA Laval	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)	1202	SV
	EPL Château Gontier (53)	LEGTA Château Gontier	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)	4424	V
	EPL Laval (53)	LEGTA Laval	directeur exploitation agricole		
	EPL Château Gontier (53)	LEGTA Château Gontier	directeur exploitation agricole		
	EPL Laval (53)	LEGTA Laval	directeur atelier techno (hippique)		
	EPL Château Gontier (53)	LEGTA Château Gontier	directeur atelier techno piscicole		
	EPL Laval (53)	LEGTA Laval	directeur CFPPA		
EPL Laval (53)	LEGTA Laval	directeur CFA			

**MISE SOUS AUTORITE
DES EPL DE LE MANS ET BRETTE LES PINS (72)**

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EPLEFPPA

région	Etablissement	nbre centres consti- tutifs EPL	nbre sites EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Pays de Loire	EPL Le Mans (72)	4	2	4	1		17	368	productions-aménagement-services	201	83 738
	EPL Brette les Pins (72)	1	1	1			9	208	services-aménagement		

INFORMATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Région	Etablissement	Fonction	Postes ouverts à la mobilité		
			code poste	V ou SV	
Pays de Loire	EPL Le Mans (72)	directeur EPLEFPPA (01)	1080	V	
	EPL Brette les Pins (72)				
	EPL Le Mans (72)	LEGTA Le Mans	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)	1203	SV
	EPL Brette les Pins (72)	LEGTA Brettes les Pins	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)	4425	V
	EPL Le Mans (72)	LEGTA Le Mans	directeur exploitation agricole		
	EPL Le Mans (72)	LEGTA Le Mans	directeur CFPPA		

**MISE SOUS AUTORITE
DES EPL DE SAINTES GEORGES DESCLAUDE ET DE SAINTES LE PETIT CHADIGNAC (33)**

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EPLEFPPA

région	Etablissement	nbre centres consti- tutifs EPL	nbre sites EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Poitou- Charentes	EPL de Saintes Georges Desclaude (17)	6	6	4+	1		16	407	productions-aménagement-services	393	108 951
	EPL de Saintes le petit Chadignac (17)	2	1	2	2		6	113	productions		
	EPL de Saintes le petit Chadignac (17)	2	1	2	2		10	216	productions-aménagement-services au LPA Saintes le Petit Chadignac		

INFORMATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Région	Etablissement		Fonction	Postes ouverts à la mobilité	
				code poste	V ou SV
Poitou- Charentes	EPL de Saintes Georges Desclaude		directeur EPLEFPPA (01)	4421	V
	EPL de Saintes le petit Chadignac (17)				
	EPL de Saintes Georges Desclaude (17)	LEGTA de Saintes Georges Desclaude (17)	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)	1213	SV
	EPL de Saintes Georges Desclaude (17)	LPA Jonzac	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)		
	EPL de Saintes le petit Chadignac (17)	LEGTA Saintes le petit Chadignac (17)	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)		
	EPL de Saintes Georges Desclaude (17)	LEGTA de Saintes Georges Desclaude (17)	directeur exploitation agricole		
	EPL de Saintes Georges Desclaude (17)	LPA Jonzac	directeur exploitation agricole		
	EPL de Saintes Georges Desclaude (17)	site de Saintes du CFPPA (17)	directeur CFPPA		
	EPL de Saintes Georges Desclaude (17)	site de Saintes du CFA de la Charente Maritime (17)	directeur CFA		
	EPL de Saintes le petit Chadignac (17)	LEGTA Saintes le petit Chadignac (17)	directeur exploitation agricole		

**MISE SOUS AUTORITE
DES EPL DE CHATAULIN ET DE MORLAIX (29)**

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EPLEFPPA

région	Etablissement	nbre centres consti- tutifs EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
Bretagne	EPL Chataulin	4	4	3		15	368	aménagement-services-productions	129	49 468
	EPL Morlaix	2	2	2		11	253	aménagement- productions - transformations		

INFORMATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Région	Etablissement		Fonction	Postes ouverts à la mobilité	
				code poste	V ou SV
Bretagne	EPL Chataulin (29)		directeur EPLEFPPA (01)	1083	V
	EPL Morlaix (29)				
	EPL Chataulin (29)	LEGTA Chataulin	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)	4425	SV
	EPL Morlaix (29)	LEGTA Morlaix	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)		
	EPL Chataulin (29)	LEGTA Chataulin	directeur adjoint chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (03)	1273	SV
	EPL Chataulin (29)	LEGTA Chataulin	directeur exploitation horticole		
	EPL Morlaix (29)	LEGTA Morlaix	directeur exploitation agricole		

**MISE SOUS AUTORITE UNIQUE
DES EPL DE HYERES ET DES ARCS-SUR-ARGENS (83)**

INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EPLEFPPA

région	Etablissement	nbre centres consti- tutifs EPL	nbre sites EPL	classement EPL au 01/01/2009	classement exploitation au 1/9/08	classement atelier au 1/9/08	nbre classes 08-09 (par site)	nbre élèves 08-09 (par site)	compétences / site	nombre apprentis EPL en 2007	volume heures stagiaires form prof EPL en 2007
P.A.C.A.	EPL de Hyères	3	1	4	3		20	537	productions-services-aménagement		113 941
	EPL des Arcs-sur-Argens	1	1	1			11	245	services-transformation		

INFORMATIONS RELATIVES A LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Région	Etablissement		Fonction	Postes ouverts à la mobilité	
				code poste	V ou SV
P.A.C.A.	EPL de Hyères (83)		directeur EPLEFPPA (01)	4422	V
	EPL Les Arcs-sur-Argens (83)				
	EPL de Hyères (83)	LEGTA de Hyères	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)		
	EPL de Hyères (83)	LEGTA de Hyères	directeur adjoint chargé de la formation scolaire (02)	4426	V
	EPL de Hyères (83)	LEGTA de Hyères	directeur de CFFPPA - CFA		
	EPL de Hyères (83)	LEGTA de Hyères	directeur exploitation agricole		

4 – POSTES OFFERTS

Après les **CODES et LIBELLES** des établissements figurent les postes **VACANTS (V.)** puis les postes **SUSCEPTIBLES** d'être vacants (S.V.) et enfin les **OBSERVATIONS** éventuelles.

- **DIRECTEUR D'EPLEFPA (01)**

- **DIRECTEUR ADJOINT D'EPLEFPA CHARGE DELA PEDAGOGIE (02)**

- **DIRECTEUR ADJOINT D'EPLEFPA CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (03)**

- **DIRECTEUR ADJOINT D'EPLEFPA CHARGÉ DE L'EXPLOITATION ET DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (04)**

**Pour le Ministre de l'agriculture et de la
pêche et par délégation,
le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche**

Jean-Louis BUËR